



Vendredi 26 Avril 2019

Objet : Courrier de la Confédération paysanne de l'Ardèche à l'attention de M. le Ministre de l'agriculture Didier Guillaume

Monsieur le Ministre

Nous vous remercions tout d'abord pour l'invitation à la participation des rencontres lors de votre journée en Ardèche à laquelle la Confédération paysanne 07 a bien évidemment répondu présente ce vendredi 26 avril 2019.

Le temps d'échange étant malheureusement compté et les sujets liés à l'agriculture ardéchoise étant nombreux, nous vous remettons donc ce courrier afin que vous puissiez répondre à nos différentes interrogations.

Votre réponse à toutes ces interrogations sera, nous l'espérons, rapide afin que nous puissions la mettre à disposition de tou(te)s les paysannes et paysans ardéchois qui attendent de leur Ministère des réponses claires pour leur avenir et celui de l'agriculture.

1- Répondre aux enjeux du renouvellement des générations en agriculture et du scandale des retraites agricoles

Vous avez affirmé lors du congrès national de la Confédération paysanne à Tours le 17 Avril que cet enjeu serait une de vos priorités au Ministère de l'agriculture, encore plus au regard du nombre de fermes qui seront à transmettre au cours des prochaines années.

Or de nombreuses interrogations se posent sur les mesures que vous souhaitez prendre et qui auront un impact direct sur l'atteinte de cet objectif ambitieux :

- Concernant la préservation du foncier agricole, vous avez annoncé une loi foncière à venir et l'objectif de 0 % d'artificialisation.

- Alors que nous dénonçons régulièrement les projets d'artificialisation de nombreuses communes ardéchoises¹, que comptez-vous mettre en place comme mesures concrètes pour tenir votre engagement ?**

- Dans le cadre de la réforme de la formation agricole, vous avez supprimé le financement des aides à la formation VIVEA pour les porteurs et porteuses de projet en amont de l'installation. En Ardèche, pour bénéficier des aides dans le cadre du parcours PPP, il faut obligatoirement avoir déjà trouvé du foncier. Cette mesure est donc un réel handicap pour permettre à des porteurs et porteuses de projet, notamment hors cadre familiaux, de travailler leur projet dans le cadre de formation dites à l'« émergence » alors que ce public sera essentiel pour répondre au défi de la transmission.

- Allez vous revenir sur cette décision contre-productive pour vos objectifs afin de permettre de nouveau le financement du fond de formation VIVEA pour les formations à l'émergence de projets qui permettront de fournir de plus nombreux candidat(e)s à l'installation en agriculture ?**

¹ Actuellement, nous dénonçons notamment le projet de PLU de la commune de Privas qui prévoit l'artificialisation de plusieurs terres agricoles, le projet de zone artisanale sur des terres viticoles à Bourg St Andéol, ...



Enfin, comment ne pas parler ici du scandale du montant des retraites agricoles se trouvant pour tellement de paysan(ne)s retraité(e)s sous le seuil de pauvreté ! Ce système précarise de façon scandaleuse des paysan(ne)s après leur carrière et, de fait, est un des éléments importants dans la spéculation sur les terres agricoles mettant hors de portée la reprise de nombreuses structures par des nouveaux paysan(ne)s n'ayant pas le capital nécessaire et favorisant ainsi l'agrandissement à outrance de paysan(ne)s déjà bien installés ou l'endettement à long terme !

Nous rappelons que, une fois n'est pas coutume, tous les syndicats agricoles et tous les partis politiques étaient d'accord pour remonter les plus faibles retraites agricoles au minimum à 85 % du SMIC. Malgré cela, votre gouvernement a bloqué cette mesure lors de l'ultime vote au Sénat.

- **Suite aux annonces du Président de la République de ce jeudi 25 Avril 2019, pouvez vous nous expliquer comment s'adaptera l'annonce d'une retraite minimum de 1000€ pour les retraité(e)s agricoles et dans quel délai, au vu de l'urgence de tant de situations de détresse ?**

2- Pour une PAC plus juste, mieux répartie et prenant en compte nos spécificités

Dans le cadre des négociations que vous allez porter pour la définition de la nouvelle PAC à venir, la Confédération paysanne de l'Ardèche vous interpelle sur plusieurs points importants :

- **Que comptez vous faire pour que la prochaine PAC soit plus juste en terme de redistribution des aides : allez vous enfin permettre un plafonnement et une dégressivité des aides qui permettront une meilleure redistribution ?**
- **Quel sera votre position quant à l'équilibre entre les aides du 1^{er} et du 2^{ème} pilier ?**
- **Quelles seront vos mesures pour permettre à la PAC de bénéficier au plus grand nombre et notamment à la reconnaissance de toutes les productions ?**
- **Allez vous enfin mettre en place une aide spécifique aux petites fermes qui souvent n'ont droit à rien ou à si peu ?**

En ce qui concerne les spécificités des territoires ardéchois, les surfaces pastorales permettant pourtant de favoriser une agriculture de pente permettant aux fermes d'être plus résilientes face aux sécheresses, à nos troupeaux de jouer un rôle important dans l'ouverture des paysages et dans la lutte contre les incendies, ... :

- **Vous engagez vous à permettre une meilleure reconnaissance de ces surfaces pastorales qui paraissent de plus en plus menacées par des décisions technocratiques niant la réalité de nos système de production ?**
- **Que comptez vous faire pour faire enfin reconnaître l'intérêt pastoral des châtaigneraies et des chênaies dans nos systèmes de production ?**
- **Enfin, pouvez vous vous engager sur une redéfinition du cadre des contrôles afin de stopper certaines absurdités (comme les contrôles en hiver ou en été dans certains cas où la ressource n'est plus visible) et de mettre en place des mesures pour limiter le caractère subjectif et uniquement répressif du contrôle ?**



3- Pour un accompagnement volontaire de la transition agro-écologique par l'État

Alors que l'Ardèche est historiquement un département arboricole et viticole, la question de l'utilisation des pesticides est très sensible.

- Au delà d'annonces et de décisions incantatoires, quels moyens l'État va-t-il réellement mettre en œuvre afin de permettre de trouver de véritables alternatives pour les paysan(ne)s qui semblent dans une impasse technique ?
- La recherche publique va-t-elle enfin avoir les moyens et les objectifs d'avancer dans ce sens afin de ne pas laisser ce travail aux seules entreprises multinationales vendeuses de produits ?

4- Pour un système assurantiel mutualiste

Alors que les aléas climatiques sont de plus en plus impactant sur nos fermes², la Confédération paysanne prône la mise en place d'un véritable système mutualiste face au développement voulu par d'autres d'assurances privées sur lesquelles nous n'auront plus la main

- Quelle est votre position sur le développement d'un système assurantiel et comment pourrez vous garantir un accès pour TOU(TE)S à ce système ?

5- Pour une protection du terme « Produit fermier »

Lors du passage de la loi issue des États Généraux de l'Alimentation (Egalim), un amendement a été voté permettant l'utilisation du terme « Produit fermier » pour des produits affinés en dehors des fermes. La production fermière est une des caractéristiques importantes de la production ardéchoise. Nous ne pouvons donc que dénoncer ce vote faisant la part belle à l'utilisation de terme « Produits fermiers » par des marques agro-alimentaires au détriment des véritables paysan(ne)s fermiers.

- Allez vous revenir sur cet amendement et vous engagez vous à ce que l'utilisation du terme « Produits fermiers » soit réservé aux produits affinés sur les fermes ?

6- Pour une meilleure représentativité au sein du monde agricole

Alors que les élections professionnelles viennent de rendre leur verdict pour les 6 ans à venir, nous interpellons le Ministère sur les modalités des élections et les critères de représentativité :

Trouvez-vous normal que la Confédération paysanne de l'Ardèche représentant 37 % des paysan(ne)s votants ne recueille que 3 sièges sur 18 élus(e)s dans le collège « Exploitant(e)s » ?

Et que dire des collèges Groupement qui renforcent de façon structurelle et sans aucun rapport avec la réalité actuelle agricole le syndicalisme dit majoritaire ? Quel est par exemple la légitimité d'un collège destiné aux seuls élus(e)s des caisses de Crédit Agricole ?



*Confédération paysanne
de l'Ardèche*

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Enfin, la question du vote des cotisants solidaires devrait être prioritaire afin de permettre aux paysan(ne)s sous ce statut d'exprimer leur voix dans ces élections professionnelles

- **Est-ce que le Ministère va enfin revoir ces règles dépassées et obsolètes afin de permettre au monde agricole d'afficher une plus grande diversité et de travailler enfin dans le sens de l'intérêt général ?**

Nous sommes ouverts à toute rencontre ultérieure que vous jugerez utile afin d'approfondir ces sujets avec vous. Nos fermes vous sont notamment ouvertes afin de voir d'autres structures et d'autres systèmes de production que ceux inlassablement proposés par le système en place.

Dans l'attente d'une réponse rapide de vos services, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ardèche

Carole Pouzard

David Loupiac

Contacts :

Carole Pouzard, paysanne à Aubignas, co-porte-parole de la Confédération paysanne 07 : **06 34 23 16 25**
David Loupiac : paysan à Désaignes, co-porte-parole de la Confédération paysanne 07 : **06 75 72 76 93**

**Confédération paysanne de l'Ardèche:
4 avenue de l'Europe Unie, BP 129, 07000 Privas
confpays07@wanadoo.fr / 04 75 64 49 93**

Site Internet: <https://conf07.wordpress.com/>